



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton lance deux nouveaux programmes de subventions pour promouvoir l'efficacité énergétique

Dans le cadre de son Programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », le Département du territoire et de l'environnement annonce le lancement de deux nouvelles mesures de subventions: la première pour l'installation de batteries de stockage d'énergie photovoltaïque, la seconde afin d'encourager la modernisation des éclairages publics. En tout, le Canton allouera une enveloppe de 3,5 millions à ces deux projets.

Le soutien au développement des installations photovoltaïques est l'une des mesures phares du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ». Les deux précédents programmes mis en place (Pont RPC et rétribution unique pour les installations photovoltaïques de plus de 30 kW) ont abouti à la réalisation de plus de 400 installations de production d'énergie solaire. Le Canton souhaite poursuivre ce développement en allouant une enveloppe de 2.5 millions de francs destinée à encourager l'installation de batteries de stockage couplées à des panneaux photovoltaïques.

Pour les particuliers, ces batteries offrent la possibilité d'autoconsommer une partie plus importante de leur production photovoltaïque. Pour les entreprises, une telle installation associée à un système intelligent de gestion de l'énergie permet une réduction des pointes de consommation et une utilisation plus efficace de l'énergie. La subvention pourrait aboutir à la réalisation de 200 projets, dont la capacité de stockage totale dépasserait 5 MWh.

Ce programme de subvention, limité dans le temps, s'adresse aux projets de batteries couplées à une installation photovoltaïque existante ou en planification. Le programme comporte deux volets : le premier est dédié aux bâtiments avec une consommation inférieure à 100 MWh/an et propose un montant de subvention fixe. Le second volet s'adresse aux sites et bâtiments consommant plus de 100 MWh/an et prévoit un soutien financier sous forme d'appel à projets. Toutes les demandes de subventions

peuvent être déposées dès aujourd'hui et jusqu'au 31 décembre 2017.

En parallèle, le Canton lance également un programme de subventions visant à encourager les mesures d'efficacité énergétique dans le secteur de l'éclairage public. Destiné aux communes, ce programme propose une démarche en deux temps. Premièrement, une subvention, financée par le fonds cantonal sur l'énergie et couvrant jusqu'à 70% des coûts d'élaboration d'un concept d'éclairage public, est proposée dès aujourd'hui aux communes. Ce concept doit permettre aux communes d'identifier le potentiel d'économie d'énergie existant et d'évaluer l'augmentation du confort, de la sécurité et de la rentabilité associée à la modernisation de leur système d'éclairage.

Dans un deuxième temps, un appel à projets sera lancé ; les conditions générales seront disponibles sur le site internet courant novembre 2017, et les demandes pourront être déposées jusqu'au 31 mars 2018. Dotée d'un million de francs, cette mesure permettra de soutenir financièrement des travaux de modernisation de l'éclairage public. L'établissement d'un concept d'éclairage public sera une condition d'admission obligatoire pour participer à l'appel à projets.

Informations complémentaires et formulaires de demandes disponibles aux adresses suivantes : www.vd.ch/subventions-energie et www.vd.ch/eclairage-public

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2017

DTE, Laurent Balsiger, directeur de l'énergie, Direction générale de l'environnement, 021 316 95 50